

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 28 juin 2024.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Karim DJILALI avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
Mme Alixia BEAUTÉ excusée
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2024 - SUBVENTION SYDED

Cette délibération a été affichée le : 10 juillet 2024

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2024 - SUBVENTION SYDED

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Au titre des travaux d'investissement du service BLEP, chaque année des interventions sont effectuées sur le réseau d'éclairage public et 130 000 € ont été inscrits au BP 2024.

Les travaux envisagés relèvent de cinq catégories d'intervention :

1. Extension de réseaux

1.1 Création d'un éclairage pour les 2 premières travées du P1 (EP "Citévie")

Pour 2024, il est prévu la création d'un éclairage des 2 premières travées du parking P1 Axone suite à l'ouverture de la maison de santé Citévie et de l'utilisation quasi quotidienne des dites 2 premières travées.

2. Rénovation réseaux E.P.

3. Économies d'énergie :

3.1 Remplacement « lanternes équipées 125 W ballon fluo »

Les lanternes équipées de ballon fluo 125 W ont pratiquement toutes été remplacées ces dernières années, restent quelques luminaires sur des secteurs à aménager (secteurs Gauguin, Petite Hollande...)

3.2 Remplacement de luminaires vétustes équipés de lampes de forte puissance

Pour 2024, il est prévu de poursuivre les travaux liés aux économies d'énergie, en se concentrant sur les secteurs qui ne sont pas éteints la nuit ce qui permet un retour sur investissement beaucoup plus court (environ 2x par rapport aux secteurs éteints).

Le choix se porte principalement sur le Centre-Ville.

3.3 Installation d'armoire de régulation / réduction de puissance

Avec les luminaires LED, les réductions et abaissements sont réalisés au niveau de chaque luminaire, il n'y aura plus d'installation d'armoire de régulation / réduction de puissance, seulement de la régulation au point par point.

4. Renforcement de l'éclairage

Il est proposé, pour le programme d'éclairage public 2024, les interventions estimées suivantes :

TRANCHE FERME estimée à 87 000€

Quartier Centre-Ville 1 (Secteur Halles) : estimée à 19 000€

- Rue des Halles
- Place Denfert Rochereau
- Place Dorian
- Rue de St Hippolyte

Remplacement de 20 luminaires vétustes en façade, équipés de lampes de puissance 150 / 250 W par 20 luminaires de type LED puissance 55 W (11 u) et 45 W (9 u).

Quartier Centre-Ville 2 (6 rues concernées) : estimée à 20 000€

- Rue de la Mouche
- Place Albert Thomas
- Rue de la Sous-Préfecture
- Rue Velotte
- Rue de Belfort
- Impasse des Tours

Remplacement de 22 luminaires vétustes en façade, équipés de lampes de puissance 100 / 150 / 250 W par 22 luminaires de type LED puissance 78 W (5 u), 31 W (13 u) et 20 W (4 u).

Pont de la Petite Hollande : estimée à 20 000€

Remplacement de 6 ensembles E.P. équipés de 2 luminaires de puissance 150 W par 6 ensembles E.P. équipés de 2 luminaires de type LED puissance 31 W.

P1 Axone : estimée à 25 000€

Mise en œuvre de 3 nouveaux ensembles E.P. équipés de 2 luminaires de type LED puissance 109 W.

NB : Comme il s'agit de nouveaux points lumineux, ils ne sont pas subventionnables par le SYDED.

Rue de la Seigneurie du Châtelot : estimée à 3 000€

Mise en œuvre d'un point lumineux solaire au niveau de l'aire de retournement.

NB : Comme il s'agit d'un nouveau point lumineux, il n'est pas subventionnable par le SYDED.

TOTAL T.F. = 87 000 €

TRANCHE OPTIONNELLE

T.O.1 : Rue de la Petite Hollande ("Escargot") : estimée à 59 000€

Remplacement de 7 ensembles E.P. équipés de 2 luminaires de puissance 150 W par 7 ensembles E.P. équipés de 2 luminaires de type LED puissance 31 W.

Renouvellement des réseaux : réalisation de 200 ml de génie civil pour rénovation réseau E.P., pose de gaines, pose de câbles d'alimentation, reprise alimentation des luminaires. Le réseau existant est en pleine terre et présente de nombreux défauts.

Cette opération pourrait être subventionnée par le SYDED (125 € par point lumineux), sachant que par courrier, le SYDED nous a informés que « Les dossiers

de subventions réceptionnés à compter du 1^{er} Janvier de l'année N seront pris en compte lors du vote du budget de l'année N + 1 ».

Soit pour synthétiser :

	T.F. : Quartiers Centre-Ville 1 & 2 – Pont de la Petite Hollande	T.O.1 : Rue de la Petite Hollande
Nature des travaux	Economie d'énergie	Rénovation réseaux E.P. + Economie d'énergie
Estimation des travaux	87 000 €	59 000 €
Plan de financement		
Subvention SYDED	6 750€	1 750€
Part Ville	80 250€	57 250€
Économies attendues par opération (coût kWh 2023) :		
	Remplacement de 54 luminaires 150W (8,1kW au total) par 54 luminaires LED (4u à 20W, 25u à 31W, 9u à 45W, 11u à 55W & 5u à 78W)	remplacement de 14 luminaires 150W (2,1kW au total) par 14 luminaires LED 31W
Économies (kWh/an) : 27 000	23 500	3 500
Économies (€/an) : 5 130	4 465	665

5. Remise en conformité de la mise en valeur du château (murailles et abords) : 40 000 €

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- adopte les présentes dispositions,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire pour les opérations concernées :
 - à solliciter auprès du SYDED les subventions pour 2024 et à signer tout document afférent
 - à engager les opérations dans la limite des crédits disponibles au budget.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 10 juillet 2024

Marie-Noëlle BIGUINET